



جامعة عبدالمالك السعدي  
+212 539 68 80 27 | +212 539 99 46 24  
Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan

ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI  
ECOLE NATIONALE DES SCIENCES  
APPLIQUEES  
TETOUAN



جامعة عبدالمالك السعدي  
+212 539 68 80 27 | +212 539 99 46 24  
Université Abdelmalek Essaadi

# RÉGLEMENT DE CONSULTATION

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX  
N° 01/ENSATETOUAN/2023**

**Le 13/02/2023 à 11H00  
(SÉANCE PUBLIQUE)**

**LOT UNIQUE**

Passé en application des Articles 16§1 et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et du Décret N° 2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 Juin 2002) approuvant le CCAG-EMO, B.O N° 5010 du 06-06-2002

**Prestations de Nettoyage des locaux de l'Ecole Nationale des Sciences  
Appliquées de Tétouan**



Le Directeur

Kamal REKLAOUI

<i>Article 1 : Objet du Règlement de Consultation</i>	<u>1</u>
<i>Article 2 : Maitre d'Ouvrage</i>	<u>1</u>
<i>Article 3 : Répartition en Lots</i>	<u>1</u>
<i>Article 4 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</i>	<u>1</u>
<i>Article 5 : Modification du Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</i>	<u>1</u>
<i>Article 6 : Information des Concurrents</i>	<u>2</u>
<i>Article 7 : Conditions Requises des Concurrents</i>	<u>2</u>
<i>Article 8 : Retrait du Dossier d'Appel d'Offres</i>	<u>3</u>
<i>Article 9 : Liste des Pièces justifiant les Capacités et les Qualités des Concurrents</i>	<u>3</u>
<i>Article 10 : Contenu et Présentation des Dossiers des Concurrents</i>	<u>4</u>
<i>Article 11 : Dépôt des Plis</i>	<u>5</u>
<i>Article 12 : Retrait des Plis</i>	<u>5</u>
<i>Article 13 : Délai de Validité des Offres</i>	<u>6</u>
<i>Article 14 : Critères d'Evaluation des Offres</i>	<u>6</u>
<i>Article 15 : Visite des Lieux</i>	<u>6</u>
<i>Article 16 : Monnaie des Prix des Offres</i>	<u>6</u>
<i>Article 17 : Langue de Rédaction des Pièces des Offres</i>	<u>7</u>
<i>Article 18 : Lutte Contre la Fraude et la Corruption</i>	<u>7</u>



## **Article 1 : Objet du Règlement de Consultation**

Le présent Règlement de Consultation (RC) concerne l'Appel d'Offres Ouvert sur Offres de Prix en Séance Publique N° 01/ENSATETOUAN/2023, relatif à l'exécution des *Prestations de Nettoyage des locaux de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan*.

Les Articles du présent Règlement de Consultation (RC) sont établis en vertu des Dispositions de l'Article 18 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022).

Les prescriptions du présent Règlement de Consultation (RC) ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les Conditions et les Formes prévues par le Règlement de l'UAE précité. Toute disposition contraire est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et les prescriptions complémentaires conformes aux stipulations du Règlement de l'UAE précité.

## **Article 2 : Maitre d'Ouvrage**

Le Maître d'Ouvrage du Marché qui sera passé suite au présent Appel d'Offres est : Le Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan.

## **Article 3 : Répartition en Lots**

Le présent Appel d'Offres est lancé en un seul et unique lot.

## **Article 4 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

Conformément aux Dispositions de l'Article 19 du Règlement de l'UAE précité, le Dossier d'Appel d'Offres comprend :

- Une Copie de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- Un Exemplanche du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
- Le Modèle de l'Acte d'Engagement ;
- Le Modèle du Bordereau des Prix - Détail Estimatif (BPDE) ;
- Le Modèle de la Déclaration sur l'Honneur ;
- Le présent Règlement de Consultation (RC).

## **Article 5 : Modification du Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

Lorsque le Maître d'Ouvrage introduit des modifications dans le Dossier d'Appel d'Offres, conformément aux Dispositions du Paragraphe 7 de l'Article 19 du Règlement de l'UAE précité, elles seront communiquées à tous les Concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit Dossier, et publiées sur le Portail des Marchés Publics.

Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai de publicité.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date de la Séance d'Ouverture des Plis, ce report sera intervenu par un avis modificatif dans les mêmes conditions prévues à l'Article 20 du Règlement

de l'UAE précité, et ce dans **un délai minimum de dix (10) jours**, à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification, sans que la date de ladite Séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

Les modifications introduites dans le Dossier d'Appel d'Offres ne peuvent en aucun cas changer l'objet du Marché.

#### **Article 6 : Information des Concurrents**

Conformément aux Dispositions de l'Article 22 du Règlement de l'UAE précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le Maître d'Ouvrage à un Concurrent à la demande de ce dernier par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique et ce **au moins sept (7) jours** avant la date prévue pour la Séance d'Ouverture des Plis, sera également communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres Concurrents qui ont retiré le Dossier d'Appel d'Offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique.

#### **Article 7 : Conditions Requises des Concurrents**

Conformément aux Dispositions de l'Article 24 du Règlement de l'UAE précité :

##### ***1. Peuvent valablement participer au présent Appel d'Offres et être Attributaires du Marché, les personnes physiques ou morales qui :***

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le Comptable Chargé du Recouvrement ;
- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.

##### ***2. Ne sont pas admises à participer au présent Appel d'Offres :***

- Les personnes physiques ou morales qui sont en liquidation judiciaire ;
- Les personnes physiques ou morales qui sont en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'Autorité Judiciaire Compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'Article 142 du Règlement de l'UAE précité.
- les personnes physiques ou morales qui représentent plus d'un Concurrent dans la même procédure.

Les Concurrents peuvent constituer des Groupements pour présenter une Offre Unique. Le Groupement doit être constitué conformément aux Dispositions de l'Article 140 du Règlement de l'UAE précité.

Le Groupement désignera un Mandataire représentant les Membres du dit Groupement lors de la procédure de passation du Marché, le cas échéant, et vis-à-vis du Maître d'Ouvrage lors de la phase d'exécution des prestations.

### **Article 8 : Retrait du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres est mis gratuitement à la disposition des Concurrents dans le Bureau du Service Economique de L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan, dès la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans l'un des supports de publication prévus à l'Article 20 du Règlement de l'UAE précité et jusqu'à la date limite de remise des Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé sur le Portail des Marchés publics de l'Etat (<http://www.marchespublics.gov.ma>) et sur le portail de l'établissement ([www.ensa-tetouan.ac.ma](http://www.ensa-tetouan.ac.ma)).

### **Article 9 : Liste des Pièces justifiant les Capacités et les Qualités des Concurrents**

Conformément aux Dispositions de l'Article 25 du Règlement de l'UAE précité, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et éventuellement un dossier additif. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

#### **A- Un dossier Administratif comprenant :**

##### ***1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des Offres :***

- a- La Déclaration sur l'Honneur en un exemplaire unique comportant les indications précisées à l'Article 26 du Règlement précité, et dont un modèle est joint au présent Dossier d'Appel d'Offres ;
- b- L'Original du récépissé du Cautionnement Provisoire ou l'Attestation de la Caution Personnelle et Solidaire qui en tient lieu ;
- c- Pour les Groupements, une copie légalisée de la Convention Constitutive du Groupement prévue à l'Article 140 du Règlement de l'UAE précité ;

##### ***2- Pour le Concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le Marché :***

- a- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent ;
- b- L'Attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis ***moins d'un an (par rapport à sa date de production)*** certifiant que le Concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'Article 24 du Règlement de l'UAE précité. Cette Attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le Concurrent est imposé ;
- c- L'Attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale de la CNSS délivrée depuis ***moins d'un an (par rapport à sa date de production)*** certifiant que le Concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux Dispositions de l'Article 24 du Règlement de

l'UAE précité ou de la décision du Ministre Chargé de l'Emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale assortie de l'Attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le Concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

d- Le Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce.

**N.B :** Les Concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces visés aux paragraphes ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance ou le cas échéant une Attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents sont produits.

#### **B- Un Dossier Technique comprenant :**

- Une Note indiquant les Moyens Humains et Techniques du Concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a réalisées ou auxquelles il a participé ;
- Les Attestations ou leurs copies certifiées conformes aux originaux, délivrées par les bénéficiaires publics ou privés avec indication de la nature, du montant, des délais et des dates de réalisation desdites prestations, ainsi que l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s). Les Attestations acceptées sont ceux qui sont similaires au présent Appel d'Offres.

#### **C-Un Dossier Additif comprenant :**

- Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) paraphé et signé ;

### **Article 10 : Contenu et Présentation des Dossiers des Concurrents**

#### **1- Contenu des Dossiers des Concurrents :**

Conformément aux Dispositions du Règlement de l'UAE précité, Les Dossiers présentés par les Concurrents doivent comporter :

- Un Dossier Administratif (Cf. Article 9 ci-dessus) ;
- Un Dossier Technique (Cf. Article 9 ci-dessus) ;
- Un Dossier Additif (Cf. Article 9 ci-dessus) ;
- Une offre financière comprenant :
  - ✓ L'Acte d'Engagement établi conformément aux dispositions de l'Article 27 du Règlement de l'UAE précité ;
  - ✓ Le Bordereau des Prix-détail Estimatif.

Le Montant de l'Acte d'Engagement doit être indiqué en Chiffres et en toutes Lettres. Les prix du Bordereau des Prix - Détail Estimatif doivent être indiqués en Chiffres.

#### **2- Présentation des Dossiers des Concurrents :**

Conformément aux Dispositions de l'Article 29 du Règlement de l'UAE précité, le Dossier présenté par chaque Concurrent est mis dans un Pli fermé et cacheté portant :

- le Nom et l'Adresse du Concurrent ;
- l'Objet du Marché, la Date et l'Heure de la Séance Publique d'Ouverture des Plis ;
- l'Avertissement que « **le Pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'Appel d'Offres lors de la Séance d'Examen des Offres** ».

Ce Pli contient deux enveloppes distinctes :

- La première enveloppe comprend le Dossier Administratif, le Dossier Technique et le Dossier Additif. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et doit porter de façon apparente, outre les indications portées sur le Pli, la Mention « **Dossiers Administratif, Technique et additif** » ;
- La deuxième enveloppe comprend l'Offre Financière du Soumissionnaire. Elle doit être fermée et cachetée et doit porter de façon apparente, outre les indications portées sur le Pli, la Mention « **Offre Financière** ».

### **Article 11 : Dépôt des Plis**

Conformément aux Dispositions de l'Article 31 du Règlement de l'UAE précité, les Plis sont, au choix des Concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service Economique de **L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan**.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité à l'adresse : **Quartier M'Hannech II, avenue palestine, B.P. 2222 Tétouan**,
- Soit remis, Séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'Ouverture des Plis.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des Plis expire à la date et à l'heure fixée par l'Avis d' Appel d' Offres pour la Séance d'examen des Offres.

Les Plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les Plis sont enregistrés par le Maître d'Ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le Pli remis.

Les Plis resteront fermés et tenus en lieu sûr jusqu'à leur Ouverture dans les conditions prévues à l'Article 36 du Règlement de l'UAE précité.

### **Article 12 : Retrait des Plis**

Conformément aux Dispositions de l'Article 32 du Règlement de l'UAE précité, tout Pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'Ouverture des Plis.

Le retrait du Pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le Concurrent ou son Représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le Maître d'Ouvrage dans un registre spécial.

Les Concurrents ayant retiré leurs Plis peuvent présenter de nouveaux Plis dans les conditions de dépôt des Plis fixées à l'Article 31 du Règlement de l'UAE précité.

### **Article 13 : Délai de Validité des Offres**

Les Soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leurs Plis dans les conditions prévues à l'Article 12 ci-dessus, resteront engagés par leurs offres pendant ***un délai de soixante-quinze (75) jours***, à compter de la date de la Séance d'Ouverture des Plis, conformément aux Dispositions des Articles 33 et 136 du Règlement de l'UAE précité.

Si, dans ce délai, le choix de l'Attributaire ne peut être arrêté, le Maître d'Ouvrage pourra demander aux Soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les Soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maître d'Ouvrage resteront engagés pendant le nouveau délai.

### **Article 14 : Critères d'Evaluation des Offres**

Les Offres seront examinées conformément aux Dispositions des Articles 36, 39, 40 et 41 du Règlement de l'UAE précité.

Elles seront jugées sur la base de l'Offre financière : l'Offre la plus avantageuse est la moins disant, respectant le salaire réglementaire notamment le SMIG et autres charges en plus d'une marge positive couvrant le total des trois composantes suivantes : marge bénéficiaire, charges variables et assurances et ce, conformément au sous détail ci-joint.

### **Article 15 : Visite des Lieux**

Une visite des locaux et des espaces verts de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan est vivement recommandée pour les Soumissionnaires du présent Appel d'Offres, afin d'avoir une meilleure visibilité sur les conditions d'exécution des prestations et travaux, par conséquent, mieux cerner les difficultés pouvant en résulter.

Pour ce faire, tout Soumissionnaire peut prendre contact avec le Bureau du Service Economique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan pendant les horaires : de 9h00 à 15h00.

### **Article 16 : Monnaie des Prix des Offres**

Conformément aux Dispositions de l'Article 18 Paragraphe 3 du Règlement de l'UAE précité, le Dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des Offres présentées par les Soumissionnaires.




Lorsque le Concurrent n'est pas installé au Maroc, son Offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les prix des Offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en Dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'Ouverture des Plis donné par Bank Al-Maghreb.

**Article 17 : Langue de Rédaction des Pièces des Offres**

Conformément au Paragraphe 4 de l'Article 18 du Règlement de l'UAE précité, la langue dont laquelle doivent être établies les pièces contenues dans les Dossiers et les Offres présentées par les Concurrents est la langue française.

**Article 18 : Lutte Contre la Fraude et la Corruption**

En application des Articles 24, 25, 142 et 151 du Règlement de l'UAE précité, le Prestataire ou ses Représentants ne doivent en aucun cas recourir à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes intervenant dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du Marché.

Le Maître d'Ouvrage	Le Concurrent
	



# ANNEXES

1. MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT
2. MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

## ANNEXE 1

### MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

#### **A. Partie réservée à l'Administration**

Appel d'offres ouvert, sur offres de prix n° 01/ENSATETOUAN/2023 du Lundi 13 Février 2023

**Objet du marché : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ECOLE  
NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES DE TETOUAN**

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 01/ENSATETOUAN/2023 du Lundi 13 Février 2023 en séance publique, Passé en application des Articles 16§1 et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et du Décret N° 2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 Juin 2002) approuvant le CCAG-EMO, B.O N° 5010 du 06-06-2002

#### **B. Partie réservée au concurrent**

##### **a. POUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

Je (1) soussigné : .....(Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....(2)

Inscrit au registre du commerce de : .....sous n° .....(2)

Patente n° : ..... (2)

##### **b. POUR LES PERSONNES MORALES**

Je (1) soussigné : .....(Prénom, nom et qualité au sein de l'Entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de : .....(raison sociale et forme juridique de la société)

Au Capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....(2) et(3)

Inscrit au registre du commerce de : .....sous le n° .....(2) et (3)

Patente n° : ..... (2) et (3)

#### **En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :**

Après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres) concernant les prestations précisées en objet de la partie A, ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) Remets revêtu (s) de ma signature (un bordereau des prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres).
- 2) M'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :
  - Montant hors TVA (Taux en % en chiffres et en lettres) .....
  - .....

- Montant TVA (en pourcentage) .....
- .....
- Montant TVA comprise (en chiffres et en lettres).....
- .....

L'ENSA de Tétouan se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... (à la Trésorerie Générale, bancaire ou postale) Ouvert à mon nom à :..... (Localité) sous le relevé d'identification bancaire (RIB) n°.....

Fait à : ....., Le : .....  
(Signature et cachet du concurrent) .

---

<sup>1</sup> Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- a) mettre. « Nous, soussignés .... nous obligeons conjointement - solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- b) ajouter l'alinéa suivant. « désignons ..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement » ;
- c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

<sup>2</sup> Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la préférence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produit

<sup>3</sup> Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.



## ANNEXE 2

### MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert, sur offre de prix n° 01/ENSATETOUAN/ 2023 du Lundi 13 Février 2023

**Objet du marché : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ECOLE  
NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES DE TETOUAN.**

Passé en application des Articles 16§1et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et du Décret N° 2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 Juin 2002) approuvant le CCAG-EMO, B.O N° 5010 du 06-06-2002

#### **a. Pour les personnes physiques**

Je soussigné : .....(Prénom, nom et qualité)  
Numéro de tel. .... Numéro du fax. .... Adresse électronique.....  
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte  
Adresse du domicile élu : .....  
Affilié à la CNSS sous le n° : .....(1)  
Inscrit au registre du commerce de : .....(Localité) sous le n° .....(1)  
Patente n° : .....(1)  
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR .....(RIB)

#### **b. Pour les personnes morales**

Je soussigné : ..... (Nom, Prénom, et qualité au sein de l'Entreprise)  
Numéro de tel. .... Numéro du fax. .... Adresse électronique.....  
Agissant au nom et pour le compte de : ..... (raison sociale et forme juridique  
de la société) au capital de.....  
Adresse du siège social de la société : .....  
Adresse du domicile élu : .....  
Affilié à la CNSS sous le n° : .....(1)  
Inscrit au registre du commerce de : .....(localité) sous le n° .....(1)  
Patente n° : .....(1)N°  
du compte courant postal-bancaire ou à la TGR .....(RIB), en vertu des  
pouvoirs qui me sont conférés ;

#### **Déclare sur l'honneur**

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplit les conditions prévues à l'article 24 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'université ;

- que si je suis en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (b) .
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
  - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement précité ;
  - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal du marché ;
  - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc.
- 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposées à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposée, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 6- **atteste** que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement précité.
- 7- **certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 8- **reconnais** avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à:..... le :.....  
Signature et cachet du concurrent

---

<sup>1)</sup> **Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.**

(\* ) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

<sup>2)</sup> **Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.**

(\* ) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

---

<sup>3)</sup> **Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.**

(\* ) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur